

Appel à projets RENOLAB.B

ANNEXE 3: LE DOSSIER DE CANDIDATURE

« EXECUTION POUR LES ENTREPRISES »

Auteur: Bruxelles Environnement

Version du 29/10/2021

LES DETAILS ADMINISTRATIFS

En parallèle au soutien offert aux maitres d'ouvrage et aux équipes de conception, il existe un soutien spécifiquement réservé aux entreprises de construction. Ce dossier EXECUTION pour les entreprises de construction correspond à l'intégration du volet « Chantiers Circulaires » de l'appel à projets be.circular à partir de l'année 2021.

Dans ce dossier, les subsides visent à soutenir financièrement les changements de pratiques des entreprises de construction sur les chantiers afin de stimuler la transition vers une économie circulaire des professionnels du secteur de la construction.

1. Objet de la demande de subsides

Les subsides portent sur les coûts liés aux changements de pratiques des entreprises sur chantier vers une économie circulaire. Il s'agit d'un subside forfaitaire avec non seulement une obligation de moyens (formation des ouvrier·es, logistique, recherche de matériaux de réemploi etc.). Mais aussi dans certains cas une obligation de résultat à atteindre les engagements pris dans le dossier de candidature en termes de performances.

2. Intervenants déposant le dossier

Entreprises de construction (EN).

3. Les critères de recevabilité et le contenu du dossier de candidature

Pour être jugé recevable et être évalué par le comité de sélection RENOLAB.B:

- 1. Le bâtiment à rénover doit être situé en RBC ;
- 2. La demande de permis d'urbanisme doit avoir été déposée, mais le chantier **ne** peut **pas** avoir démarré ;
- 3. Le dossier doit contenir les éléments suivants :
 - Une description du projet avec les documents graphiques qui permettent de comprendre la situation existante et la situation projetée;

- Une description des performances et moyens mise en œuvre pour atteindre les objectifs circulaires dans l'exécution du chantier en matière de gestion des ressources matérielles et humaines;
- L'inventaire des éléments et matériaux de construction présents in situ et leur destination;
- Une présentation de synthèse du projet de 10 pages A3 ;
- > La description de la demande de subside ;
- Une synthèse du planning prévisionnel de chantier, les délais d'exécution du projet ;
- L'attestation de guidance préalable.

Toutes les informations et documents de la candidature seront complétés via le formulaire en ligne sur le site web d'inscription www.renolab.brussels.

4. L'aide financière

Pour ce type de dossiers, le subside est variable. C'est l'entreprise de construction qui détermine et motive les dépenses liées à ses objectifs de durabilité et de circularité. Après examen du dossier, le montant du subside est basé sur le montant total des dépenses explicitées et éligibles.

Le plancher du subside est de 5 000 €. Le plafond du subside est de 40 000 €.

Un bonus de 10 % du subside « EXECUTION pour les entreprises » sera octroyé à la notification de sélection si le maître d'ouvrage (et l'équipe de conception) est également lauréat pour le volet « EXECUTION pour les maîtres d'ouvrage ».

Un bonus de 10% sera également octroyé pour les entreprises sociales et démocratiques agréées par la Région de Bruxelles-Capitale en vertu de l'ordonnance du 23 juillet 2018, au vu des synergies constatées entre les dynamiques d'économie circulaire et d'entrepreneuriat social et démocratique (voir le site de Bruxelles Economie et Emploi) : http://werk-economie-emploi.brussels/fr/entreprise-sociale.

Les entreprises en création ou nouvellement créées peuvent également bénéficier de cette majoration de 10% si elles sont des coopératives en vertu du nouveau code des sociétés ou agréées par le CNC.

Remarque concernant la REGLE EUROPEENNE « DE MINIMIS » 1 :

Si vous exercez une activité économique (personnes morales) et que vous êtes soumis aux règles européennes applicables aux aides d'Etat : le total des aides publiques auquel vous avez droit (primes, subsides, etc.) ne peut pas dépasser 200 000 € par entreprise sur une période de trois exercices fiscaux. Si vous fournissez un service d'intérêt économique général (SIEG), ce plafond est porté à 500 000 €. Au dépôt de la candidature, vous devrez fournir une déclaration sur l'honneur dans laquelle vous déclarez la

2

¹ Voir: https://eur-lex.europa.eu/

totalité des aides perçues ces 3 dernières années, afin de vérifier le respect de ces plafonds. Les montants accordés seront éventuellement réduits en conséquence.

5. L'accompagnement

Bruxelles Environnement mettra à disposition de l'entreprise un·e expert·e externe en économie circulaire et durabilité qui sera en charge de l'accompagnement pendant toute la durée du chantier.

Cet accompagnement consiste en :

- Une aide technique tout au long du chantier.
 Dès la notification de sélection du projet jusqu'à la fin du chantier.
- L'expert·e externe assurera également un contrôle des engagements du dossier de candidature pour Bruxelles Environnement et assurera la mise en place d'éventuelles mesures compensatoires en cas de modification du projet en cours de chantier.

Un comité de suivi sera également mis en place :

- Composé de l'expert·e externe, d'un·e membre de Bruxelles Environnement, de l'entreprise de construction et éventuellement de l'équipe de conception et du maître d'ouvrage ;
- Permettant à Bruxelles Environnement de récolter le retour d'expérience du projet ;
- Se réunissant régulièrement ou aux moments clés sur chantier.

(NB : Si le maître d'ouvrage du projet participe également au volet « EXECUTION », les missions d'accompagnement seront coordonnées au démarrage par Bruxelles Environnement pour déterminer les rôles et implications de chacune des parties.)

6. Les délais de réalisation

Pour bénéficier du subside le chantier doit être terminé (date de réception provisoire du chantier) au plus tard 4 ans après la notification de sélection à l'appel à projet.

Un seul délai supplémentaire, de maximum 2 ans, peut exceptionnellement être octroyé en cas de report du projet pour des raisons totalement indépendantes de la volonté de l'entrepreneur.

7. Paiement des subsides et fin de la mission d'accompagnement

Un acompte du subside de 30 % est payé à la signature de la convention faisant suite à la notification de sélection. Le solde du subside de 70 % est libéré une fois le dossier complet, à la fin du chantier (réception provisoire) et de la fin de la mission d'accompagnement.

La mission d'accompagnement prend fin à la réception provisoire du chantier.

La liste des documents qui constituent le dossier de clôture (documents techniques, rapport de retour d'expérience, PV de réunion etc...) sera précisée dans la convention de subside.

En cas d'abandon du projet en cours de chantier (abandon des ambitions en « économie circulaire » ou « durabilité »), l'acompte de 30 % du subside perçu devra être remboursé.

8. Pièces justificatives pour la liquidation des subsides

Les dépenses qui justifient la demande de subsides doivent porter sur les changements de pratiques de l'entrepreneur sur chantier.

Les types de dépenses éligibles par projet sont :

- Les frais de personnel;
- Les frais direct;
- Les frais indirects;
- Les frais d'investissements.

L'ensemble du subside doit être justifié par des factures (ou équivalent).

LES THEMATIQUES ET QUESTIONS POSEES AUX CANDIDAT·E·S

1. l	JTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES MATÉRIELLES / FLUX	6
1.1.	Maintien du bâti existant	6
1.2.	Réemploi de matériaux	6
1.3.	Prévention et gestion des déchets	6
1.4.	Mise en œuvre de matériaux à haut contenu recyclé et/ou recyclables	7
1.5.	Autres mesures	7
2. l	JTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES MATÉRIELLES / CONCEPTION	7
2.1.	Réversibilité technique	7
2.2.	Réversibilité spatiale	8
2.3.	Nouveaux business models	8
3. (GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	8
3.1.	Gestion intégrée de l'équipe	8
3.2.	Formation de la main-d'œuvre	8
3.3.	Recours à la main-d'œuvre locale	9
3.4. Socio	Recours aux Entreprises d'Economie Sociale (EES) et aux Organismes d'Insertion oprofessionnelle (OISP)	9
3.5.	Création de synergies et partenariats entre chantiers et entreprises	9
3.6.	Autres mesures visant une gestion durable des ressources humaines	9

1. UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES MATÉRIELLES / FLUX

Gestion durable des flux de matériaux entrants et sortants pendant les travaux de rénovation

1.1. Maintien du bâti existant

Comment le chantier de rénovation préserve-t-il et valorise-t-il les ressources matérielles existantes (gisement matières) du bâtiment ?

QUESTIONS POSEES AU CANDIDAT

- 1. Quelles sont les mesures mises en œuvre pour permettre le maintien du bâti?
- 2. Si une démolition est envisagée, quelles en sont les raisons?
- 3. Quelle quantité de matériaux est économisée grâce au maintien du bâti existant ?
- 4. Quelle est la quantité de déchets évitée grâce au maintien du bâti existant?

1.2. Réemploi de matériaux

Quelle est la stratégie mise en place dans le projet pour favoriser le réemploi des matériaux ?

QUESTIONS POSEES AU CANDIDAT

- 1. Un plan de réemploi est-il prévu sur base de l'inventaire?
- 2. Quels sont les matériaux qui seront réemployés sur site ? En quelle quantité sont-ils présents ?
- 3. Quels sont les matériaux destinés au réemploi hors site ? En quelle quantité sont-ils présents ?
- 4. Quels sont les matériaux provenant de filières de réemploi qui sont utilisés dans le chantier ? En quelle quantité sont-ils présents ?
- 5. En pratique, comment le réemploi de matériaux est-il organisé?

1.3. Prévention et gestion des déchets

Quelles sont les stratégies mises en place sur le chantier pour limiter la production de déchets et de flux "out" et gérer les déchets produits ?

QUESTIONS POSEES AU CANDIDAT

- 1. Quelles mesures sont prises sur le chantier pour limiter la production de déchets (hors maintien du bâti et réemploi des matériaux) ?
- 2. Quelles dispositions sont prises au niveau de la politique d'achat de l'entreprise pour éviter les erreurs de commandes (mesurages erronés, fournitures inadaptées, ...) et les surcommandes (erreur sur les quantités) ? Le renvoi à l'entrepôt / le retour au fournisseur des matériaux

- inutilisés est-il envisagé?
- 3. Quelles mesures sont prises lors du stockage sur chantier pour éviter l'altération des matériaux avant leur mise en œuvre ?
- 4. Comment la dépose, le tri et l'évacuation des déchets restants sont-ils organisés et optimisés ? Un plan de gestion des déchets est-il prévu ?
- 5. Quels sont les résultats attendus en matière de réduction de quantité de déchets sur le chantier ?

1.4. Mise en œuvre de matériaux à haut contenu recyclé et/ou recyclables

QUESTIONS POSEES AU CANDIDAT

- 1. Sur quels critères s'est établi le choix des matériaux utilisés sur le chantier?
- 2. Une attention a-t-elle été portée sur la provenance des matériaux et le lieu de fabrication de ceux-ci ?
- 3. Une attention a-t-elle été portée sur le type de ressources utilisées (ressources issues du recyclage, ressources biosourcées,...) ?
- 4. Une attention a-t-elle été portée sur la fin de vie des matériaux, leur potentiel de recyclage et leur recyclage effectif (existence de filières) ?
- 5. Des alternatives d'approvisionnement sont-elles envisagées (fin de série, surcommandes, erreurs de commande...) ?

1.5. Autres mesures

Y a-t-il d'autres mesures qui permettent de réduire les flux de matériaux entrants et sortants du projet ?

2. UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES MATÉRIELLES / CONCEPTION

Conception optimisée visant à limiter le recours aux matériaux neufs pendant la durée de vie du bâtiment

2.1. Réversibilité technique

QUESTIONS POSEES AU CANDIDAT

- 1. La structure, l'enveloppe, les aménagements intérieurs et les techniques ont-ils été mis en œuvre en tant que couches/strates constructives indépendantes les uns des autres ? Comment l'indépendance de ces couches est-elle prévue en pratique ?
- 2. Quels matériaux sont démontables et donc potentiellement réutilisables lors de futures opérations de rénovation ? Notamment au niveau des travaux d'isolation et des travaux

d'aménagement intérieur.

2.2. Réversibilité spatiale

QUESTIONS POSEES AU CANDIDAT

- 1. Le projet est-il conçu de manière à permettre une modification future du zonage (et donc l'organisation des espaces) dans le bâtiment ? (ex : cloisons déplaçables, tracé des techniques,...) ?
- 2. Le projet est-il conçu pour permettre une modification future de l'usage du bâtiment et des locaux (fonction et techniques associées) ?
- 3. Le projet est-il conçu pour permettre une évolution des systèmes techniques (changement de combustibles, évolution des normes,...) ?

2.3. Nouveaux business models

QUESTION POSEE AU CANDIDAT

1. Des modèles économiques alternatifs sont-ils envisagés dans le projet (leasing, product-as-a-service,...) ? Pour quels éléments et/ou installations techniques ?

3. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

3.1. Gestion intégrée de l'équipe

QUESTIONS POSEES AU CANDIDAT

- 1. Une gestion intégrée de l'équipe est-elle appliquée dans le projet ?
- 2. Comment la qualité du transfert d'informations est-elle assurée entre les différentes parties prenantes ?

3.2. Formation de la main-d'œuvre

OUESTIONS POSEES AU CANDIDAT

- 1. Quelles nouvelles compétences vont être acquises dans le cadre du projet ?
- 2. Un plan de formation est-il prévu pour acquérir ces compétences ?
- 3. Combien de personnes seront formées dans le cadre de ce projet ?

3.3. Recours à la main-d'œuvre locale

QUESTIONS POSEES AU CANDIDAT

- 1. Le projet permet-il une valorisation du savoir-faire local (par ex via la collaboration avec des sociétés bruxelloises, en circuits courts, en privilégiant les emplois locaux,...)?
- 2. Combien d'emplois seront créés dans le cadre de ce projet ?
- 3. Combien d'emplois seront créés à long terme ?

3.4. Recours aux Entreprises d'Economie Sociale (EES) et aux Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP)

QUESTION POSEE AU CANDIDAT

1. Pour quels postes du chantier est-il prévu d'avoir recours à des EES ou des OISP?

3.5. Création de synergies et partenariats entre chantiers et entreprises

QUESTION POSEE AU CANDIDAT

1. Des synergies et/ou des partenariats entre chantiers et entreprises sont-ils développés dans le cadre de ce projet ? Si oui, lesquels ?

3.6. Autres mesures visant une gestion durable des ressources humaines

QUESTION POSEE AU CANDIDAT

1. D'autres mesures sont-elles envisagées pour améliorer la gestion des ressources humaines sur le projet ?